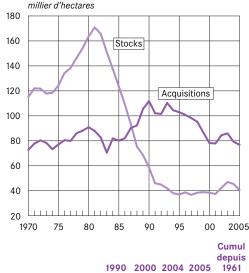


Actions sur les structures

La mission des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) est multiple: favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, permettre l'accroissement de la superficie de certaines exploitations, concourir à la préservation de l'environnement, contrôler le marché des terres agricoles, assurer la transparence du marché foncier. Les Safer acquièrent des terres et des bâtiments agricoles et les rétrocèdent à des agriculteurs. Elles disposent d'un droit de préemption sur les biens fonciers ruraux. En 2005, les Safer (25 en métropole, 3 outre-mer) ont acquis 77 000 hectares et en ont rétrocédé autant.

La modernisation de l'agriculture et l'introduction de matériels modernes ont imposé la restructuration des parcelles cultivées. Cet effort est notamment réalisé dans le cadre de la procédure de remembrement. Des opérations de remembrement peuvent être décidées à l'occasion de grands ouvrages publics (autoroutes, voies express, voies ferrées, canaux). Les procédures sont mises en œuvre, sous la responsabilité de l'État, au sein des commissions communales d'aménagement foncier. Le département arrête la programmation des opérations, conclut les marchés et règle les dépenses (honoraires de géomètres experts, frais des enquêtes et autres frais généraux). Depuis 1994, les surfaces aménagées annuellement ont fortement diminué pour dépasser à peine 100 000 hectares en 2004.

Activité des Safer



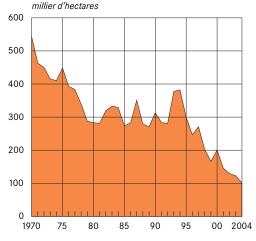
millier d'hectares Acquisitions(1) 112 78 79 77 3 414 Rétrocessions(1) 122 79 80 77 3 279 dont installations 32 33 31 31 69 24 23 agrandissements 31 Stocks 59 38 45 41 ///

prix par hectare en euros

Acquisitions 3 800 4 900 7 000 7 300 ///
Rétrocessions 4 000 5 400 7 620 7 800 ///

Champ: France métropolitaine. (1) Au 31 décembre de chaque année. Source : SCAFR-FNSafer.

Surfaces aménagées



Source : MAP - DGFAR.

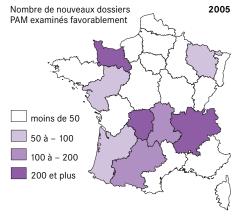
	1980	1990	2000	2004	
		millier d'hectares			
Surface annuelle	283	312	201	102	
dont : grands ouvrages publics	85	45	84	37	
Surface cumulée	10 678	13 709	16 422	16 922	
dont : grands ouvrages publics	422	995	1 770	2 040	

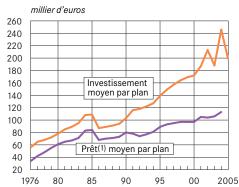
Actions sur les structures

Les plans d'amélioration matérielle (PAM) sont destinés à favoriser la modernisation des exploitations et à améliorer les conditions de travail, ainsi que le revenu des agriculteurs. Les PAM servent aussi à diversifier l'activité (tourisme, artisanat), à protéger l'environnement et à améliorer les conditions d'hygiène des élevages. Le projet, généralement établi pour une durée de six ans, comporte une étude prévisionnelle qui précise le programme d'investissement. Des prêts spéciaux de modernisation peuvent financer presque tous les types d'investissement, à l'exclusion du foncier. Des subventions d'équipement concernent les bâtiments d'exploitation en zone de montagne. En 2005, 1220 plans ont été examinés favorablement, moitié moins qu'en 2004. Il est vrai que le dispositif touche à sa fin.

Afin de maintenir l'activité agricole dans les zones de montagne ou défavorisées, des aides financées par l'Union européenne sont attribuées aux agriculteurs. Elles prennent la forme d'indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN). Le montant versé annuellement à l'agriculteur est calculé en fonction de sa surface fourragère et du chargement en unitégros-bétail (UGB) par hectare.

Plans d'amélioration matérielle





Champ: France y compris les Dom. (1) Prêts spéciaux de modernisation.

Source : CNASEA.

2006 Zone défavorisée simple Zone de piémont Zone de montagne Zone de haute montagne Zone sèche

Zones défavorisées

En 2005, selon l'enquête structure (Agreste), les zones défavorisées comptaient au total 230 600 exploitations.

Source: MAP - DGFAR.

Indemmnités compensatoires de handicaps naturels

	1990	2001	2004	2005
	millier			
Nombre de bénéficiaires	158,6	113,3	103,5	101,3
	million d'euros			
Coûts des aides	281	426	480	507
	millier			
UGB primées(1)	4 422	///	///	///
	millier d'hectares			
Surfaces primées	///	4,411	4,328	4,200

(1) UGB: voir glossaire. Source: CNASEA.

Actions sur les structures

Les aides à l'installation, financées par l'État et par l'Union européenne, visent à faciliter le financement de la reprise ou de la création d'une exploitation agricole, sous forme individuelle ou sociétaire. La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA), aide en capital, et les prêts à moyen terme spéciaux aux jeunes agriculteurs (prêts MTS-JA) permettent notamment de compléter la trésorerie et de financer les investissements d'installation. Le nombre de dossiers DJA est en baisse depuis 1997. En 2005, environ 5 300 ont été mis en paiement.

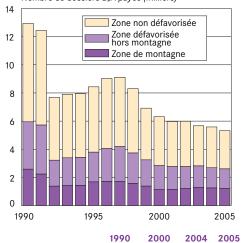
Si les mises en paiement ont été moins nombreuses en 2005, le nombre de dossiers ayant reçu un avis favorable en commission départementale est en revanche resté stable.

Le candidat à la DJA doit satisfaire à certaines conditions en matière d'âge et de formation générale et professionnelle. Il doit par ailleurs présenter un projet faisant ressortir la viabilité de l'exploitation.

Les montants de DJA sont plus élevés en zone présentant un handicap naturel. Ils sont attribués dans les limites suivantes: 16 500 € à 35 900€ en zone de montagne, 10 300€ à 22 400 € en zone défavorisée hors montagne et 8 000 € à 17 300 € en zone de plaine. En 2005, 126 millions d'euros ont été versés au titre de la DJA.

Aide à l'installation

Nombre de dossiers DJA payés (milliers)



Aide à l'installation des jeunes agriculteurs

Dossiers examinés favorablement				
12 487	6 602	5 890	5 908	
Dotation	aux jeune	s agricul	teurs(1)	
2 588	1 136	1 252	1 229	
3 364	1 705	1 438	1 381	
6 987	3 473	2 897	2 714	
12 939	6 314	5 597	5 324	
	million	d'euros		
170	105	94	126	
661	500		365	
	12 487 Dotation 2 588 3 364 6 987 12 939	12 487 6 602 Dotation aux jeune 2 588 1 136 3 364 1 705 6 987 3 473 12 939 6 314 million 170 105	12 487 6 602 5 890 Dotation aux jeunes agriculi 2 588 1 136 1 252 3 364 1 705 1 438 6 987 3 473 2 897 12 939 6 314 5 597 million d'euros 170 105 94	

Champ: France y compris les Dom.

(1) Nombre de dossiers première fraction mise en paiement.

Source : Cnasea.

Dossiers DJA payés, par orientation

2005 Bovins lait Polycul., polyélev. Bovins viande Grandes cultures Ovins, autres herb. Viti. d'appellation Bovins mixtes Hortic., maraîch. Porc Autr 20 25 urcentage

ins, volailles					
Fruits					
re viticulture					
(0	5	1	0 1	5 po
rance non com	oris le	s D	om.		,

% Grandes cultures 17 11 12 12 Horticulture, maraîchage 3 5 4 4 Viticulture d'appellation 5 7 6 Autre viticulture 3 2 2 Fruits 2 2 3 3 Bovins lait 29 26 24 23 Bovins viande 13 10 13 11 Bovins mixtes 1 5 6 5 Ovins, autres herbivores 6 7 10 10 Porcins, volailles 5 3 3 6 Polyculture, polyélevage 18 15 19 19 Ensemble 100 100 100 100

1990

2000

2004

2005

Champ: F Source: Cnasea